



Axe routier Lomé-Cinkassé : Le Togo sollicite l'expertise d'ARISE IS

Le Togo vient de marquer un pas de plus dans le processus devant conduire au dédoublement de l'axe routier Lomé-Cinkassé.

Le projet officialisé par la signature d'un accord de développement conjoint, s'appuiera sur l'expertise d'ARISE IS, une société panafricaine spécialisée dans la conception, le financement et la construction des infrastructures essentielles à travers le continent.

Selon l'accord signé avec le Togo, ARISE Infrastructure Services (ARISE IS) mettra son expertise au service de la construction de cet axe qui reliera à terme, la capitale du Togo à la ville frontalière avec le Burkina Faso, située à 700 km au nord du pays.

L'accord de développement conjoint prévoit notamment la concession à partir de la signature du contrat de concession (prévue pour le troisième trimestre 2021), la construction de 2x2 voies dans les 3 ans suivant la signature, et les coûts totaux du projet à estimer lors des études préliminaires et à être pris en charge par les actionnaires de la société de projet.

« Cette signature est une étape cruciale dans la construction de cette route », a indiqué le ministre togolais de l'économie et des finances, Sani Yaya.

Selon les informations, les études définitives de faisabilité et la signature du contrat de concession sont attendues pour le deuxième trimestre 2021, avec pour projet de commencer les travaux de construction d'ici le troisième trimestre 2021.

Des entreprises de construction de routes seront également sélectionnées par le biais d'un appel d'offres.

In fine, cet important projet de construction dotera la Togo d'une route moderne qui facilitera le transport des personnes et des marchandises, stimulera le commerce intérieur et renforcera la sécurité routière, en lien avec le [Plan national de développement \(PND\)](#) du pays.

David S.



Assemblée nationale : les Ambassadeurs de l'UE et du Gabon reçus par Yawa Djigbodi

Tsègan

Le nouvel ambassadeur et chef de la délégation de l'Union européenne (UE) au Togo, Joaquin Tasso Vilallonga et l'ambassadeur du Gabon, Sayid ABELOKO ont été reçus en audience ce lundi 09 novembre par la présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan.

Avec le diplomate européen, la présidente de l'Assemblée nationale a évoqué divers sujets dont l'Excellence des relations entre le Togo et l'Union Européenne, la consolidation de la coopération entre l'Assemblée nationale togolaise et le parlement européen, et le Plan national de développement (PND).

Joaquin Tasso Vilallonga a félicité Yawa Djigbodi Tsègan pour le travail très dynamique que fait le parlement togolais, en termes budgétaire, législatif et de contrôle du gouvernement.

« On s'est aussi félicité de l'excellent état de notre coopération, du soutien que nous apportons en tant que Union européenne en partenariat avec la banque mondiale à l'assemblée nationale sur différents projets. On a parlé aussi des orientations budgétaires, de l'importance des allocations financières du budget qui sont en cohérence avec le plan national de développement que nous soutenons également », a déclaré le chef de la délégation de l'UE au Togo.

« Il existe déjà un partenariat entre le parlement européen et le parlement panafricain, dans lesquels, il y a des membres de l'assemblée nationale togolaise qui participent. Et on a aussi l'assemblée paritaire conjointe entre les pays africains (ACP) et l'union européenne dans laquelle le Togo est un membre qui participe aussi très activement avec des parlements européens. Donc il y'a déjà deux niveaux de partenariat dans lequel l'assemblée nationale togolaise est impliquée mais on pourrait pourquoi pas explorer d'autres possibilités dans ce sens

également », a-t-il ajouté.

Les discussions avec l'ambassadeur du Gabon ont pour leur part porté sur le Plan Stratégique de Développement de l'Assemblée nationale togolaise, en cours d'adoption. Le diplomate gabonais entend également œuvrer davantage pour le renforcement des échanges parlementaires entre les deux pays.

« C'est une initiative de l'Assemblée nationale togolaise qui intéresse beaucoup l'assemblée nationale du Gabon, et qui aimerait s'inspirer de ce plan et entamer des discussions, des échanges parlementaires entre les deux institutions pour voir dans quelle synergie, elles peuvent s'accorder et créer des cellules de discussions pour parfaire les visions de ces institutions », a fait savoir Sayid ABELOKO.

« C'est pourquoi le président de l'Assemblée nationale gabonaise a souhaité une collaboration beaucoup plus étroite avec l'institution togolaise pour la compréhension de ce plan et de s'inspirer pour élaborer au Gabon un plan qu'on pourra appeler autrement, la stratégie du côté du Gabon », a-t-il souligné.

David S.



Le social, secteur prioritaire de la future coopération entre la Chine et le Togo

L'Ambassadeur de Chine au Togo, Chao Weidong a été reçu en audience lundi par la Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi TSEGAN.

Au menu des discussions entre les deux personnalités, les excellentes relations entre les deux pays et entre les deux parlements, et l'apport de la Chine pour la réalisation des objectifs inscrits au Plan national de développement (PND).

Le diplomate chinois a réitéré la volonté de son pays d'accompagner le gouvernement, le parlement et le peuple togolais dans la réalisation des objectifs définis dans la nouvelle feuille de route du PND afin de faire de sorte que la coopération sino-togolaise puisse apporter plus de bénéfices tangibles aux populations.

« *Le secteur social sera le secteur prioritaire de la future coopération pour nos deux pays* », a déclaré l'Ambassadeur Chao Weidong.

Il faut souligner que les objectifs de la nouvelle feuille de route du gouvernement pour les cinq prochaines années sont orientés sur 3 axes à savoir : d'abord le renforcement de l'inclusion, l'harmonie sociales et la consolidation de la paix, ensuite la dynamisation de la création d'emplois, et enfin la modernisation du Togo et le renforcement de ses structures.

Le diplomate chinois a également saisi l'occasion pour féliciter Mme Yawa Djigbodi Tsègan pour son « excellent

travail », en qualité de Présidente de l'Assemblée Nationale, mais aussi en tant qu'éminente femme.

David S.



Togo : les services publics invités à privilégier la consommation des produits et mets locaux

Le gouvernement togolais vient de prendre une décision forte dans la dynamique de la promotion de la consommation locale.

Les services publics sont en effet exhortés à s'approvisionner en priorité dans le cadre du service, en produits et services d'origine locale et à privilégier la consommation des mets locaux dans les menus de pause-café, de pause-déjeuners, de dîners, d'ateliers, de conférences, ainsi que de toute autre cérémonie officielle.

L'information est contenue dans une lettre circulaire adressée par le Premier ministre Mme Victoire Tomégah-Dogbé aux Ministres d'Etat, Ministres, Ministres délégués et Directeurs généraux des sociétés d'Etat.

L'idée est de mettre en valeur les biens, produits et services locaux et d'encourager la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits « Made in Togo » pour ainsi promouvoir le développement économique du pays en lien avec le Plan national de développement (PND).

« Le respect de la présente lettre circulaire est la clé de réussite de notre politique de consommation locale », estime la cheffe du gouvernement.

Pour rappel, le Togo a lancé mardi dernier la première édition du « mois du consommer local » qui se déroule du 1^{er} au 31 octobre.

David S.



Le temps de promouvoir la consommation des produits locaux

La première édition du « mois du consommer local » a été officiellement lancée mardi au Palais des Congrès de Lomé par le gouvernement à travers le ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.

Organisée du 1^{er} au 31 octobre prochain en collaboration avec

la commission de l'UEMOA, cette manifestation vise la promotion des biens et services locaux du Togo.

L'objectif, c'est également de susciter l'intérêt des populations pour la consommation des produits locaux et par ricochet, promouvoir le développement économique du pays en lien avec le Plan national de développement (PND).

Selon le ministre Kodjo ADEDZE, l'évènement sera également un cadre d'échanges sur les préoccupations et les défis des secteurs productifs de l'économie nationale, les chaînes de valeurs porteuses, les exigences de la transformation des produits locaux dans le respect de l'éthique et des normes de qualités.

« Promotion de la consommation locale défis et perspectives dans la mise en œuvre du PND », c'est en effet le thème au centre de cette manifestation également marquée un « Hall consommer local » aménagé dans les locaux du ministère du commerce et inauguré par le premier Ministre Mme Victoire TOMEGA-H-DOGBE.

Il faut souligner que l'ouverture des activités a connu la participation du représentant résidant de la commission de l'UEMOA au Togo M. Assoukou Raymond KRIKPEU. Ce a salué l'engagement du pays à promouvoir les produits locaux intégré dans le cahier de charges du ministère du commerce.

Pour rappel, le « mois du consommer local » prévue désormais pour octobre de chaque année est une initiative de l'UEMOA. Elle a été adoptée le 25 octobre 2019 à Ouagadougou (Burkina Faso) par les ministres en charge du commerce des pays membres de l'Union.

David S.



Octobre, mois de la consommation locale au Togo

La première édition du « mois du consommer local » est prévue du 1^{er} au 31 octobre 2020 au Togo. C'est une initiative du ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale.

Selon le ministre du commerce Kodjo Adedze, l'initiative vise la valorisation et l'intensification de la promotion des biens et services locaux afin de susciter l'envie et l'intérêt de la population pour l'utilisation desdits biens et services de même que l'amélioration des revenus des promoteurs.

La manifestation est placée sous le thème « promotion de la consommation locale, défis et perspectives dans la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) ».

L'on apprend, sans plus de détails pour l'instant, que plusieurs activités seront au programme de cette première édition.

« Toutes les couches socioéconomiques de notre pays sont invitées à célébrer cet événement dans le strict respect des mesures barrières à la pandémie au Covid-19 », indique un communiqué du Ministre.

David S.



Vers la création d'une école entrepreneuriale dans chacune des 117 communes du Togo

Développer dans chacune des 117 communes du Togo, un centre de formation professionnelle aux métiers porteurs le long des chaînes de valeur agricole, telle est la nouvelle ambition du gouvernement togolais. Une volonté qui s'inscrit dans le cadre des actions d'incitation à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises nationales, afin de favoriser l'émergence d'une classe d'entrepreneurs compétitifs sur les marchés en lien avec le Plan national de développement (PND).

Le gouvernement se propose en effet de mettre en place des mesures et de développer des actions pour promouvoir une agriculture orientée « agrobusiness » permettant d'attirer les investissements privés, d'accroître le rendement, de professionnaliser davantage les acteurs.

L'effectivité de ce projet fait l'objet d'échanges depuis le 11 août entre le ministre Noël Koutéra Bataka en charge de l'agriculture avec les autorités locales du pays.

Au menu des discussions, la faisabilité du projet, l'identification des infrastructures mobilisables et des sites pour l'implantation des centres de formation, la conception de

toutes les ressources pédagogiques nécessaires à l'incubation et à l'insertion des jeunes agri -preneurs, la sélection et la formation des formateurs des centres ainsi que des mentors des apprenants aux modalités et processus d'incubation et de mentorat/coaching.

L'ultime objectif est de promouvoir pour le secteur agricole l'entrepreneuriat rural favorisant le professionnalisme, l'employabilité et l'auto-emploi, notamment des femmes et des jeunes. Les chaînes de valeur agricole comprennent la production, la transformation, la commercialisation, les prestations de services (mécanisation, irrigation) et tous autres services connexes.

Les jeunes dans ces centres de formation seront formés dans le domaine de la production, transformation, commercialisation, prestation de services (de mécanisation, irrigation) et tout autre service connexes.

David S.



**Koutéra Bataka : « Il est
question aujourd'hui**

d'insuffler une énergie nouvelle à la filière cotonnière (...) »

« Il est question aujourd'hui d'insuffler une énergie nouvelle à la filière cotonnière en faisant venir un partenaire stratégique qui a de l'expérience, de l'expertise et qui a les moyens pour investir », indiqué le ministre Noël Koutéra Bataka en charge de l'agriculture, à l'issue du vote de la loi autorisant l'Etat togolais à privatiser la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT).

« Le gouvernement a cherché un partenaire de renom, capable de venir installer des usines pour développer la transformation du coton sur le territoire national, afin d'ajouter localement de la valeur et tirer la production vers le haut », a expliqué le ministre Bataka.

« Les usines sont quasiment vieilles, le parc industriel nécessite d'être réhabilité. Et tout cela dans la philosophie du Plan national de développement (PND) où il faut construire les pôles de transformation agricole », a-t-il ajouté.

Lundi dernier, la représentation nationale avait procédé au vote de la loi portant l'autorisation de cession de tout ou partie de la participation de l'Etat dans le capital de la NSCT.

L'adoption de cette loi permet notamment à l'Etat de rentrer en négociation avec le groupe singapourien OLAM en vue de lui céder tout ou partie de sa participation dans le capital social de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo(NSCT).

Dans cette dynamique, le Togo va céder 51 de ses 60 % de participation au capital de la NSCT à OLMA. L'Etat togolais et les cotonculteurs détiendront in fine, respectivement 9 % et

40 % des parts de la société.

Selon les explications du gouvernement, la volonté de céder tout ou partie des actions de l'Etat dans le capital social de la NSCT répond au souci du gouvernement de trouver un partenaire stratégique de renom, disposant de l'expertise nécessaire, susceptible de contribuer, dans le domaine de l'Agro-industrie, à l'atteinte des objectifs de l'axe2 du Plan National de Développement (PND 2018-2022), notamment en ce qui concerne le secteur cotonnier.

Il faut souligner qu'au Togo, la filière cotonnière et la locomotive du secteur agricole du pays. La filière emploie plus de 500.000 personnes. Elle est la seule filière qui apporte 4 points de croissance à l'économie nationale, lorsqu'elle dépasse le 100.000 tonnes de production, selon les statistiques.

David S.



Filière cotonnière : l'État togolais autorisé à privatiser la NSCT

L'Assemblée nationale a autorisé lundi, la cession de tout ou partie de la participation de l'Etat dans le capital de la

Nouvelle Société cotonnière du Togo (NSCT). La loi portant l'autorisation de cession a été en effet voté par les députés au cours de la 8^{ème} et dernière séance plénière de la 1^{ère} session ordinaire de l'année 2020.

La session a été présidée par la présidente de l'Assemblée nationale Mme Yawa Djigbodi Tsègan, en présence des ministres Sani Yaya de l'économie et des finances, et son collègue Noël Koutéra Bataka en charge de l'agriculture.

L'adoption de cette loi permettra notamment à l'Etat de rentrer en négociation avec le groupe singapourien OLAM en vue de lui céder tout ou partie de sa participation dans le capital social de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo(NSCT).

Dans cette dynamique de privatisation, le Togo va céder 51 de ses 60 % de participation au capital de la NSCT à OLMA. L'Etat togolais et les cotonculteurs détiendront in fine, respectivement 9 % et 40 % des parts de la société.

Selon Mme Yawa Djigbodi Tsègan, cette autorisation de cession s'inscrit dans une double perspective : assurer d'une part une gestion efficace et efficiente de l'industrie cotonnière et d'autre part, permettre l'amélioration des conditions de vie des acteurs de la chaîne de production et de transformation de la filière coton.

Pour sa part, le ministre de l'économie et des finances a expliqué que cette volonté de céder tout ou partie des actions de l'Etat dans le capital social de la NSCT répond au souci du gouvernement de trouver un partenaire stratégique de renom, disposant de l'expertise nécessaire, susceptible de contribuer, dans le domaine de l'Agro-industrie, à l'atteinte des objectifs de l'axe2 du Plan National de Développement (PND 2018-2022), notamment en ce qui concerne le secteur cotonnier.

« La loi que vous venez d'adopter assurera, à n'en point

douter : l'augmentation des rendements par une amélioration des itinéraires techniques grâce à l'exploitation des résultats de carte de fertilité des sols initiée par le gouvernement, la modernisation de l'outil industriel afin d'améliorer la collecte du coton et les performances d'égrenage, le développement de la marque "coton made in Togo" afin de jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité, l'accroissement de la contribution du secteur agricole en général et de la filière cotonnière, en particulier, à la création de la richesse nationale et des emplois massifs », a déclaré Sani Yaya.

Il a par ailleurs rassuré que Le présent partenariat envisagé avec le Groupe OLAM sera conduit dans un processus inclusif et participatif avec les acteurs de la filière.

Au demeurant par ce vote, la représentation nationale vient de donner au gouvernement, un instrument juridique pour développer le secteur agricole et poursuivre ainsi sa politique de développement économique et social du pays, en lien avec le PND.

David S.



Des broyeurs d'aliments aux

coopératives d'éleveurs au Togo

Dans le cadre de l'initiative dénommée « Camp du Futur 2020 », 12 broyeurs d'aliments sont mis à la disposition des coopératives d'éleveurs sur toute l'étendue du territoire grâce au Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest, projet Togo (PPA00-Togo).

Ces matériels permettront aux bénéficiaires de broyer les herbes, les produits ligneux pour la fabrication de fourrage pour le bétail. L'enjeu est de disposer de fourrage pour alimenter les troupeaux.

Cette distribution de matériel agricole se situe dans le cadre de la formation des jeunes et femmes dans le Camp du futur lancé en février dernier. L'initiative « Camp du futur » vise notamment à impacter directement au moins 1000 jeunes et femmes togolais en milieu rural à travers l'appui à la création de leurs entreprises.

La volonté du gouvernement à travers cette formation est favoriser la création de véritables filières de transformation, allant jusqu'aux produits finis dans le but d'éliminer la pauvreté, de créer des emplois pour les jeunes et les femmes afin d'améliorer leur condition de vie, ce que prône l'axe 2 du Plan National de Développement (PND).

Le coût total des machines est de 15.720.000F CFA. Chaque machine à 3 roues, capacité de broyage de 300 à 450 kg/h, capacité du réservoir 5 litres, le moteur diesel, Tamis de 8 à 10 cm de maille.

Les coopératives ont eu chacune un kit d'entretien à savoir deux tamis, deux trémies, une pochette de segment, une clé pour l'injecteur, une clé pour l'arbre moteur, 3 boulons pour montage de poulies, un joint de culasse, une manivelle.

La Rédaction